

Manager de l'Environnement et de l'Eco-Efficacité Énergétique (MS)

INSA Lyon

Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

La certification Manager de l'Environnement et de l'Eco-Efficacité Énergétique (MS) est composée de 5 blocs de compétences, du grand oral, du Projet De Compétences Acquis (PDCA) et de la thèse professionnelle.

Les 5 blocs de compétences

Les blocs de compétences sont évalués par des études de cas incluant présentation orale de la solution proposée et pour certains d'un rapport complémentaire.

Le Grand Oral

Le Grand Oral est individuel et concerne le traitement d'un sujet en lien avec la certification à présenter devant un jury après une préparation d'une heure. Le jury est composé de deux intervenants de la formation. En fonction des sujets, les compétences évaluées peuvent concerner deux voire trois blocs de compétences. L'apprenant est aussi évalué sur sa capacité à communiquer.

Le Projet De Compétences Acquis (PDCA)

Il concerne l'application des 5 blocs de compétences à un cas concret. Le projet se fait par groupe et s'étale sur tout le premier semestre de la formation. Les groupes sont formés par un tirage au sort afin d'évaluer leur capacité à travailler ensemble même sans affinité.

Les sujets sont proposés par l'Ingénieur Développement Durable du certificateur ou par un commanditaire professionnel.

Le travail doit être positionné par rapport à la logique du Développement Durable et traité avec un esprit critique et d'analyse.

Il aboutit à la production collective d'un livrable pour le commanditaire et d'un rapport de projet soutenu oralement devant un jury.

La Thèse professionnelle

La thèse professionnelle est basée sur la mission en entreprise de 4 mois minimum. Modalité d'évaluation globale et transversale, elle permet d'évaluer les compétences acquises concernant les cinq blocs de compétences. L'apprenant doit faire preuve d'un certain recul par rapport au problème posé. Il doit avoir la vision la plus globale possible du problème.

Elle est évaluée comme suit :

- Evaluation de la soutenance de la thèse par un jury composé d'enseignants et de professionnels
- Évaluation de la mission en entreprise sur la base d'une grille d'évaluation en lien avec les différents blocs de compétences destinée au tuteur industriel.
- Évaluation du rapport selon une grille concernant le fond et la forme adressée à deux rapporteurs.

Les élèves en situation de handicap peuvent s'adresser à l'Institut Gaston Berger de l'INSA Lyon pour la prise en compte de leur situation dans chacune des modalités d'évaluation. <https://institut-gaston-berger.insa-lyon.fr/fr/content/handicap>

Une validation de la certification est aussi possible dans le cadre d'une procédure VAE : livret 1, livret 2, soutenance orale et validation par un jury. Une VAE hybride est également possible.

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc I : Définir et proposer une stratégie à mettre en œuvre sur les aspects environnementaux d'une entreprise ou collectivité			
<p>A-1-1 Évaluation de l'impact environnemental des activités de l'entreprise</p> <p>A-1-2 Mise en place d'un système de management environnemental</p> <p>A-1-3 Identification des priorités d'orientations futures</p>	<p>C-1-1-1 Réaliser une analyse de l'existant et un audit environnemental en mesurant l'impact environnemental de l'entreprise et de ses activités afin de pouvoir proposer des solutions permettant de réduire ces impacts.</p> <p>C-1-2-1 Définir et mettre en place un système de management environnemental (SME) au sein de l'entreprise (et pour ses divers sites) en accord avec la réglementation en vue d'améliorer les performances environnementales.</p> <p>C-1-3-1 Mettre en évidence les écarts prioritaires à combler, grâce à une méthodologie d'audit adaptée à la situation, afin d'aider à la prise de décision de la direction ou du CODIR.</p>	<p>Étude de cas : Par groupes (4 à 5) les apprenants prennent le rôle d'une équipe dirigeante (Equipe municipale, Equipe dirigeante d'une entreprise, association...) et doivent gérer une mission liée à l'environnement comme mettre en place un plan de résilience territoriale ou mettre en place un SME. Un document est à rendre en fin de séance.</p>	<p>L'existant est bien identifié, l'analyse environnementale est bien faite et les objectifs sont définis. (C-1-1-1) Pertinence de l'analyse de l'existant et de l'audit environnemental réalisés grâce à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des critères environnementaux à respecter (C-1-2-1) - Identification et priorisation des écarts à réduire (C-1-2-1 et C-1-3-1) - Préconisations argumentées pour réduire les écarts (C-1-3-1)

Bloc II : Concevoir et proposer des politiques à mettre en œuvre en matière de développement durable

<p>A-2-1 Mise en conformité environnementale</p>	<p>C-2-1-1 Définir et coordonner l'ensemble des actions à entreprendre et les moyens pour se conformer aux normes imposées en termes d'environnement.</p>	<p>Etude de cas : Les apprenants par groupe doivent identifier et classer les parties prenantes d'une organisation telles que définies dans le cadre de l'ISO26000. L'organisation est une entreprise dont l'activité, le chiffre d'affaires, l'implantation, l'organigramme etc. sont connus. Les apprenants doivent remplir 2 fiches : une sur l'identification des parties prenantes et une autre sur leur hiérarchisation.</p>	<p>La hiérarchisation est bien faite (interaction forte, moyenne ou faible avec chaque partie prenante) (C-2-1-1). Les parties prenantes sont bien identifiées (C2-2-1). Les atouts et axes d'amélioration de la structure sont bien identifiés selon les objectifs de développement durable (C-2-2-1). La stratégie du développement durable est bien définie (C-2-3-1).</p>
<p>A-2-2 Mise en œuvre et pilotage de l'ISO 26 000.</p>	<p>C-2-2-1 Appliquer et piloter l'ISO 26000 dans son entreprise ou collectivité en identifiant les parties prenantes afin d'intégrer les objectifs du développement durable (https://www.agenda-2030.fr/17-objectifs-de-developpement-durable/)</p>		
<p>A-2-3 Définition et adaptation de la stratégie de développement durable de son organisation</p>	<p>C-2-3-1 Définir une stratégie de développement durable et l'adapter afin de respecter les évolutions réglementaires (loi sur la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, etc.)</p>		

Bloc III : Déployer et mettre en œuvre l'économie circulaire dans les entreprises et collectivités

<p>A-3-1 Mise en œuvre de l'analyse du Cycle de vie (ACV) dès la conception du produit ou service</p> <p>A-3-2 Mise en place de l'économie circulaire (recyclage, réemploi des déchets...)</p> <p>A-3-3 Accompagnement à la mise en place des échanges de flux (matières, énergie...) dans le cadre de l'écologie industrielle et territoriale (EIT)</p>	<p>C-3-1-1 Orienter la conception des produits et services vers des solutions plus respectueuses de l'environnement (éco-conception-ACV) en évaluant leurs impacts environnementaux afin de les réduire.</p> <p>C-3-2-1 Mettre en œuvre l'économie circulaire à l'échelle des entreprises, des organisations ou des territoires en élaborant des solutions permettant systématiquement la réduction des déchets et/ou leur recyclage, afin de lutter contre le gaspillage (loi du 17 août 2015 et loi du 19 février 2020).</p> <p>C-3-3-1 Mobiliser et coordonner les acteurs du territoire en s'appuyant sur des relais et réseaux afin d'identifier et faciliter la concrétisation des synergies.</p>	<p>Etude de cas :</p> <p>1^{er} cas : Les apprenants par groupe de 4 ou 5 doivent comparer deux produits, services ou procédés du point de vue impact environnemental Le rendu est un rapport collectif.</p> <p>2^{ème} cas : Jeu de rôle et mise en situation sur l'écologie territoriale : les apprenants par groupe de 4 ou 5 représentent les équipes dirigeantes des 6 acteurs qui participent au programme de l'écologie industrielle et territoriale (EIT) de Biovallée.</p> <p>Le but du jeu est de « vivre de l'intérieur » et en accéléré toutes les facettes de l'animation d'un projet d'EIT. Chaque auditeur prend la place d'un acteur économique du territoire étudié et doit construire des synergies avec les autres acteurs tout en tenant compte des intérêts et contraintes (temps, ressources) : simulation de réunions de travail entre les différents acteurs, négociations, restitution en groupe.</p>	<p>L'unité fonctionnelle est bien définie (C-3-1-1). Les 4 étapes de l'ACV sont bien appliquées (C-3-1-1). Les objectifs et champs d'études sont définis (C-3-1-1). Les bonnes décisions sont prises dans le but de répondre aux objectifs définis initialement (C3.1.1)</p> <p>Les actions prioritaires à mener pour initier une démarche EIT sont bien identifiées et explicitées ; des synergies sont proposées (C-3-2-1). Les méthodes et outils proposés pour mettre en œuvre efficacement un projet sont pertinents. Respect des instructions, méthode de négociation, créativité (C-3-3-1)</p> <p>Les propositions sont originales et plausibles (C3.2.1)</p>
---	--	---	--

Bloc IV : Définir et proposer une stratégie à mettre en œuvre sur les aspects énergétiques d'une entreprise ou collectivité.

